



Bulletin municipal de Notre Dame de l'Isle – N°27 novembre 2022



La mairie et l'église sont inaugurées...



Page 12
**Succès du concours
de citrouilles**



Page 14
**Urbanisme et
le droit des sols**

Monsieur le Maire s'adresse à vous

Chères Isoises et chers Isois,

Cette rentrée s'annonce dans un climat social complexe. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur notre pouvoir d'achat, avec toujours le risque d'une énième crise sanitaire. Difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir. La guerre en Ukraine n'en finit pas, l'équilibre politique en France n'est pas construit et les aléas climatiques que nous venons de vivre cet été et cet automne dans notre pays fragilisent notre quotidien.

La guerre en Europe tout d'abord avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les démons du passé reviennent. Heureusement, nous sommes unis derrière nos valeurs communes de « Liberté, d'Égalité et de Fraternité ». Nous sommes également unis entre Européens, réconciliés aujourd'hui. Notre histoire commune nous a appris à réagir à cette attaque qui vise aussi nos démocraties. Je tiens à remercier les nombreux Isois et Isoises qui ont participé généreusement aux campagnes de dons que nous avons soutenus au profit des Ukrainiens.

Dans ce climat incertain, notre équipe municipale s'emploie à ce que notre village reste le plus possible un havre de paix. Une commune qui offre à toutes les générations un cadre de vie correspondant à leurs aspirations.

Actuellement le chantier de la rue Georges Clergeot s'achève, la vidéo protection est opérationnelle et d'autres travaux vont débiter, comme l'extension de l'éclairage public rue de Mézières.

D'autres projets pour améliorer notre cadre de vie sont dans les tiroirs, gageons que la crise que nous avons devant nous nous autorisera à continuer cette belle dynamique.

Notre « bien vivre », c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous. Il est fait de tous ces petits riens qui pourraient donner un autre visage à notre village.

Enfin, la situation sanitaire semble nous laisser le répit tant attendu pour évoluer plus librement et nous rencontrer.

Des occasions de nous rencontrer vont avoir lieu, comme l'accueil des nouveaux arrivants en décembre, le Noël des enfants, les vœux de la municipalité ou encore la présentation du conseil économique, social et environnemental de notre agglomération en janvier...

Nos associations ont encore une fois montré leur dynamisme lors du forum intercommunal des associations qui s'est tenu pour la première fois à Notre-Dame de l'Isle. Le manque de bénévoles restant l'aléa majeur, la municipalité a engagé un processus de mobilisation pour assurer la logistique des animations afin de soulager nos associations lors des rencontres de plein air.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture du *Catenay* et souhaite aussi pouvoir partager des moments de convivialité avec vous très prochainement.

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Inauguration de la mairie et de l'Église

Suite à l'achèvement des travaux du parc de la mairie et de la première tranche de la restauration de l'Église, une cérémonie d'inauguration a rassemblé de nombreux élus et représentants de l'État, le 3 septembre dernier, à l'invitation de M. le Maire.

Pour rappel, les chantiers engagés représentent près de 245 000 € de travaux, subventionnés à hauteur de 60% par le financement public (État 26%, Département 20%, Communauté d'agglomération 14%) mais aussi par une aide de la Fondation du patrimoine venue compléter les nombreux dons des habitants et une prime CEE (certificat d'économie d'énergie).

Sans ces aides, de tels engagements n'auraient sans doute pas été rendus possibles pour une commune comme la nôtre.

Cela valait bien une cérémonie d'inauguration pour remercier les organismes qui participent régulièrement au financement de l'investissement communal...

A notre invitation, de nombreuses personnalités nous ont donc fait l'honneur de leur visite. Pour l'État, M. Simon Babr, préfet de l'Eure ; pour les assemblées Mme la sénatrice Nicole Duranton et M. le député Thimothée Houssin ; pour la Région, M. François Ouzilleau, également maire de Vernon, ainsi que M. le maire lui-même; pour le département, Mme Chantale Le Gall, son vice-président à la culture, M. Alexandre Rassaërt et son vice-président à l'aménagement et au numérique M. Frédéric Duché également président de notre Communauté d'agglomération,

Au-delà des personnalités officielles, dont toutes ne peuvent être citées, ce sont aussi les acteurs du chantier qui ont été honorés : les entrepreneurs, naturellement, mais aussi les citoyens bénévoles qui ont assuré le piquetage du mur de l'église, ainsi que M. l'architecte du patrimoine, Nicolas Wasylysyn qui les a personnellement accompagnés. Sans oublier nos employés communaux.

Après une visite guidée de la mairie, du parc paysagé et l'église en petits groupes conduits par le maire et ses adjoints, tout le monde se retrouva devant l'entrée du parc pour couper le traditionnel ruban. Puis la matinée se poursuit par les discours des officiels et se termina par un cocktail de remerciement pour les invités présents.

Gageons que nos élus auront apprécié notre accueil et nos réalisations et que la seconde tranche des travaux de l'Église pourra commencer rapidement



Au sommaire de ce numéro :

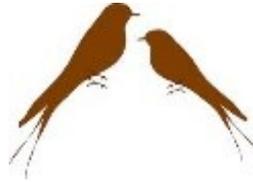
<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 2</i>
<i>Inauguration Mairie-Église</i>	<i>p. 3</i>
<i>École Bibliothèque</i>	<i>p. 4;</i>
<i>Énergie éclairage public</i>	<i>p. 5</i>
<i>Extraits des réunions des conseils municipaux</i>	<i>p. 6,, 7 p. 8</i>
<i>L'adressage</i>	<i>p. 8</i>
<i>Le coin des jardiniers et l'album de Thérésia</i>	<i>p. 9</i>
<i>Le comité des fêtes communique</i>	<i>p. 10</i>
<i>Animations culturelles</i>	<i>p. 11</i>
<i>Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle</i>	<i>p. 12, 13</i>
<i>Urbanisme et le droit des sols</i>	<i>p. 14</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 15</i>
<i>Opération broyage</i>	<i>p. 16</i>

École Bibliothèque

Rentrée des classes



Avec la fin de la pandémie, la rentrée a vu le retour des élèves dans une ambiance apaisée. Les effectifs sont stables et même en légère augmentation, avec 87 élèves inscrits, dont 45 pour la maternelle *Les écureuils* de Pressagny-l'Orgueilleux et 42 pour l'école élémentaire *Les hirondelles* de Notre-Dame de l'Isle.



L'équipe enseignante, composée de Mmes Anne-Marie Drouet (directrice) et Fanny Paquet pour la maternelle et Nathalie Lunel (directrice) et Bénédicte Lacaille pour l'élémentaire, reste stable. Compte tenu des effectifs, la répartition des élèves par classe a donné lieu à nouveau cette année à la composition de doubles et d'un triple niveau : une petite-moyenne section et une grande section-CP aux *Écureuils*, un CP-CE1-CE2 et un CM1-CM2 à l'école élémentaire.

Deux ATSEM renforcent désormais l'équipe de l'école maternelle, tandis que la cour bénéficie d'un nouvel aménagement pour abriter les jeux des tout petits.



Restauration et garderie

La restauration concerne 74 enfants cette année pris en charge chaque jour par quatre dames de service.

Par souci de solidarité, les tarifs sont dorénavant fixés en fonction du quotient familial des familles :

- jusqu'à 8.400 € : 1 € le repas
- de 8.400 € à 23.000 € : 5 € le repas
- plus de 23.000 € : 6 € le repas

La garderie ouvre à 7h du matin et ferme à 19h15. Elle accueille 15 à 25 enfants, principalement le soir.

Noël approche à grands pas...

La pandémie de Covid nous avait empêchés de nous réunir pour fêter Noël avec les enfants de la commune. Cette année, même si l'épidémie n'est pas terminée, nous avons choisi d'offrir à nouveau aux jeunes habitants et à leurs parents une après-midi festive autour d'un spectacle puis d'un goûter.



Sous le signe de la magie, c'est Dan Caparros et son fidèle Igor qui sauront divertir petits et grands.



Afin que nous puissions organiser au mieux l'événement, si vous êtes parents, merci de retourner à la mairie le document de recensement qui vous a déjà été adressé ou de prévenir le secrétariat.

Forum des associations

Le 24 septembre dernier s'est déroulé à la salle du clos Galy le deuxième forum des associations Inter villages.

Ce forum a réuni une dizaine d'associations de Notre-Dame de l'Isle, Port-Mort et Pressagny l'Orgueilleux. Si le public était malheureusement un peu clairsemé, les bénévoles de diverses associations ont pu faire connaissance et échanger.



Une initiative qui se poursuivra l'an prochain à Pressagny l'Orgueilleux.

Énergie et éclairage public

Saviez-vous que l'éclairage public n'est pas une obligation pour les communes mais un élément important en matière de sécurité ? Cette compétence est donc un élément du pouvoir de police du maire.

Les installations lumineuses créent une responsabilité, celle de les entretenir. Depuis peu, l'usage de la lumière fait débat en cette période de prise de conscience du coût énergétique mais aussi de ses conséquences environnementales.

Utilisée pour tout, le plus souvent sans limite, sans examen des besoins réels ou de ses multiples conséquences, cette croissance lumineuse, chaque nuit, partout en France, rompt le rythme biologique d'alternance naturelle du jour et de la nuit, base sur laquelle le vivant évoluait depuis des milliards d'années.

La pollution lumineuse est à la fois due à une trop grande quantité de lumière, des lumières trop blanches, trop éblouissantes et aux usages néfastes de la lumière (mal orientée, trop haute, trop puissante, intrusive, sans cache contre les façades, utilisée toute la nuit sans nécessité...). Ainsi la notion de trame noire après les trames verte et bleue a pour but de sensibiliser au juste éclairage. **Chaque année depuis 14 ans, le « jour de la nuit », manifestation de sensibilisation nationale qui a lieu en octobre, fait redécouvrir la joie d'observer notre monde nocturne.**

C'est pourquoi, à Notre-Dame de l'Isle, en partenariat avec le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure), la municipalité a investi massivement pour procéder à la mise en souterrain des réseaux afin de rendre plus fiable la distribution électrique et les télécom, adapter le dimensionnement des infrastructures et optimiser l'éclairage public.

Reconcevoir l'éclairage et appréhender autrement la quantité croissante de lumière artificielle et certains effets négatifs sont une nécessité pour répondre aux enjeux du XXIe siècle : impacts sur la biodiversité et les paysages (la majorité de la biodiversité est nocturne. En effet, ce sont 65% des invertébrés et 28% des vertébrés qui vivent au moins partiellement la nuit), émissions de gaz à effet de serre, consommation énergétique et de matières premières, déchets, effets sur la vue, le sommeil et la santé, dommages causés à l'observation astronomique, conséquences sur les budgets publics et donc sur les citoyens...

C'est ce que nous avons fait à Notre-Dame de l'Isle depuis de nombreuses années notamment en choisissant des luminaires efficients et en éteignant l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin.

Ainsi, bien que le nombre de points lumineux ait augmenté pour atteindre une meilleure uniformité, les puissances installées ont diminué grâce notamment aux performances des sources lumineuses (leds ambrés avec une température de couleur de 1800k).

A ce jour, **notre commune dispose de 187 points lumineux pour une consommation annuelle moyenne de 30 000 kWh.**

De nombreux exemples témoignent fort bien qu'environnement, économies et qualité de vie sont conciliables. Sans renoncer aux services rendus et à la sécurité. La modernité réside dans de nouveaux usages comme la baisse d'intensité à certaines heures : une étude est en cours.

L'éclairage est un enjeu pour lequel chacun peut agir. Avec des mesures simples, de bon sens, révisant les usages individuels et collectifs de la lumière. Trop d'éclairage nuit à l'environnement et à votre santé.

Thibaut BEAUTÉ

Respectons le voisinage

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est autorisé par arrêté préfectoral.

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires de chiens qui laissent leur animal seul aboyant toute la journée sont passibles, en cas de plainte du voisinage, d'une amende de **68 € si celle-ci est payée dans les 45 jours (à défaut, 180 €)** selon l'article R136-5 du Code de la santé publique.

La déchetterie passe à l'heure d'hiver



DÉCHETTERIE de TOURNY

rue Chesnay

Tel : 02.32.53.50.03

Horaires d'ouverture d'hiver :

(du 1/11 au 31/03)

- lundi, vendredi : 13h – 16h45
- mardi, mercredi et samedi : 9h-11h45 – 13h-16h45

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus deux conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, les grandes lignes du premier conseil, le procès-verbal du second n'ayant pas encore pu être validé par le vote de notre assemblée communale. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

// Finances et administration générale

1. Demande de subventions 2022 :

Lors du Conseil Municipal du 3 juin 2022, M. le Maire avait indiqué que certaines associations n'avaient pas encore renouvelé leurs demandes de subventions et que le Conseil ne les attribuait qu'aux associations qui en avaient fait la demande. On donc été présentées deux demandes complémentaires au titre de l'année 2022.

Le solde de la coopérative scolaire ne permettant pas de faire face aux dépenses envisagées sur l'année scolaire, Mme la directrice a déposé une demande de contribution de la commune au financement d'une sortie scolaire et d'un spectacle. [...] Un tel versement à l'école n'est pas systématique. Pour autant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'accorder une subvention de 1000 € à la coopérative scolaire de l'école des Hirondelles.

De même, le Conseil municipal a accordé une subvention exceptionnelle de 284 € à l'AISLC pour sa participation à l'opération Solidarité Ukraine, en avril dernier, dont l'objectif était de collecter des jouets et des fonds pour les apporter à un orphelinat accueillant des enfants ukrainiens en Pologne.

2. Appel à projets 2023 : Fonds de Concours de SNA

M. le Maire rappelle que la commune a bénéficié à plusieurs reprises d'aides du fonds de concours de SNA :

- en 2019 : aménagement de l'accessibilité de la mairie,
- en 2020 : restauration de la toiture du restaurant,
- en 2021 : création de l'aire de jeux dans le parc de la mairie.

Lors du Conseil Municipal du 25 février dernier, M. le Maire a présenté le dispositif mis en place par SNA pour 2022 et une demande de subvention a été déposée pour l'aménagement du cheminement « piéton » rue Clergeot.

Il convient désormais de réfléchir aux opérations d'aménagement qui pourraient entrer dans le cadre du fonds de concours 2023.

3. Renouvellement Territoire Engagé pour la Nature

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre

commune a été l'une des premières, il y a 3 ans, à être labellisée dans le cadre de cette initiative du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ont été particulièrement appréciées :

- la gestion naturelle du cimetière et végétalisation
- la mise en œuvre trame verte et bleue (notamment rue Clergeot)
- la journée nature en lien avec l'AISLC

Le programme TEN souhaite faire émerger des actions en faveur de la Biodiversité. Grâce à un accompagnement humain et financier, il concrétise et valorise les projets portés par les collectivités. Il serait intéressant de réfléchir à 3 nouvelles actions car ce label est une reconnaissance de mobilisation pour la biodiversité et pour le cadre de vie des habitants.

La commune étant engagée depuis 2019 dans des actions en faveur de la biodiversité et voulant poursuivre cette dynamique et favoriser sa conservation, M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler notre candidature dans le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN), ce que le Conseil approuve à l'unanimité. Une commission composée de quatre membres du Conseil municipal se réunira régulièrement afin de piloter cette action.

4. Taxe d'aménagement renouvellement

M. le Maire rappelle que cette taxe est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m.

Cette taxe représente annuellement une recette de 15 à 20 000€ à la commune. Le taux communal est de 5% et le taux départemental également.

La loi de finances pour 2022 a prévu que toute ou partie de la taxe communale perçue devrait obligatoirement être reversée au profit de son intercommunalité de rattachement afin de compenser les dépenses engagées par celle-ci.

SNA a décidé pour l'heure de ne pas délibérer et de se laisser le temps d'étudier le dossier. En effet, les taxes d'aménagement perçues par les communes du périmètre de SNA ne représentent que 600 000€ par an. Si l'agglo en récupérait, par exemple, 30%, cela ne changerait rien pour elle car ces 180 000€ ne lui permettraient pas de financer de gros équipements publics. A priori, SNA serait plutôt favorable à laisser ces taxes aux communes.

Notre conseil municipal avait délibéré une première fois le 18/10 2011 pour instituer la taxe puis encore le 24/11/2014, le 24/9/2018 et le 25/9/2020

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

pour en fixer le taux à 5%.

Pour cette année encore, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés, de maintenir le taux communal de la taxe d'aménagement 2023 au taux de 5%. La présente délibération est valable pour un an.

5. Acquisition d'un terrain cadastré section B n°862

M. le Maire explique au conseil municipal que lors d'un découpage de parcelles en 1987 dans le cadre d'un partage de biens privés, il a été indiqué que la parcelle B 862 de 40 centiares – lieudit « Pressagny le Val » devrait être cédée au Domaine Public.

Nanti de ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés d'approuver l'acquisition à l'amiable de ladite parcelle pour la somme de l'euro symbolique [...].

II/ Environnement et Travaux

1. Point sur les travaux rue Georges Clergeot

M. le Maire indique que les travaux avancent bien et qu'ils devraient être terminés mi-octobre. Un problème demeure cependant avec la société *Orange* qui n'a toujours pas retiré poteaux et fils.

Il rappelle que l'objectif premier de ces travaux est de gérer les eaux pluviales de cette rue et de désimperméabiliser les sols dans le cadre d'une mobilité douce.

[...]

2. Point travaux « broyage »

M. le Maire rappelle que le SYGOM a investi dans des broyeurs professionnels qui sont mis à disposition des communes, sous leur responsabilité, dans l'objectif de diminuer les déchets verts qui arrivent en déchetterie et qui représentent 30% des volumes.

La commune aura donc à disposition un broyeur du mercredi 12 au dimanche 16 octobre. Les employés municipaux apporteront le broyeur à domicile et resteront sur place pour gérer son utilisation. Les personnes intéressées [...] devront prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

M. le Maire en profite pour rappeler que la commune dépend actuellement de la déchetterie de Tourny mais précise qu'une réflexion est en cours au sein de SNA pour déssectoriser ce service et harmoniser les horaires, les prestations...

Il signale qu'une visite du centre de tri de Guichainville est prévue pour les élus, sur inscription, les 24 et 31/10

3. Désignation d'un correspondant incendie et secours

M. le Maire explique que la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à favoriser le volontariat des sapeurs-pompiers prévoit la désignation, dans chaque commune, d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours. Ce conseiller a pour mission principale d'informer et sensibiliser les habitants et le conseil municipal sur les risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Mme Laure BAUDOT se propose pour ce poste.

M. le Maire la remercie et communiquera son nom au représentant de l'État et au Président du conseil d'administration du SDIS.

III/ Éducation, Culture, Solidarité

Rentrée scolaire 2022/2023 - SIVOS

La rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont stables avec une légère augmentation, 89 élèves inscrits. [...] Sur le plan financier, les comptes sont à l'équilibre et le budget est bien tenu.

Il y a maintenant 2 ATSEMS à l'école maternelle « Les Écureuils ».

74 enfants bénéficient des prestations de la cantine et 4 « dames de cantine » font le service chaque jour. Les tarifs de la cantine ont été revus. Dorénavant, ils sont fixés en fonction du quotient familial des familles :

- jusqu'à 8.400 € : 1 € le repas (10 enfants concernés)
- de 8.400 € à 23.000 € : 5 € le repas (55 enfants concernés)
- plus de 23.000 € : 6 € le repas (9 enfants concernés)

La garderie ouvre à 7h du matin et ferme à 19h15. Elle accueille 15 à 25 enfants, principalement le soir. SNA travaille actuellement à un plan alimentaire territorial

IV/ Informations diverses

1. Transports scolaires 2022/2023

M. le Maire explique le mécontentement des parents car des bus ont été supprimés sans qu'ils en soient informés et les nouveaux horaires ne sont pas calés sur les heures d'ouverture des établissements scolaires.

Un courrier est en partance auprès de M. Duché, Président de SNA.

Il précise que cette année il y a 83 enfants inscrits aux transports scolaires.

Le coût total est de 7 040 €.

La participation communale est de 4 760 € et le reste à charge des parents est de 2 280 €.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

2. Point inauguration église et mairie du 3/09/22

Les inaugurations de l'église et de la mairie du 3 septembre 2022 se sont bien passées dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Un article relatant cette journée est paru dans « L'Impartial » du jeudi 15 septembre 2022.

3. Point fibre optique

Les travaux pour l'installation de la fibre sur notre commune avancent. Nous sommes proches de la conformité, ensuite il y aura 3 mois d'attente obligatoire pour se raccorder. Une réunion publique sera prévue à cet effet.

4. Point réservation salle des fêtes pour 2023

M. le Maire signale que la salle du Clos Galy est très demandée et, avant d'ouvrir les locations 2023, il souhaite faire le point sur les besoins de la commune afin de réserver la salle en priorité pour ses manifestations.

5. Calendrier

Les dates suivantes sont programmées :

- accueil des nouveaux arrivants : samedi 10 décembre à 11h.
- vœux du Maire : samedi 7 janvier 2023.

6. Animations été 2023

M. Thierry Lepré présente ses réflexions pour animer la commune durant l'été 2023 (mi-juin à mi-juillet).

Partant du constat qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser des bénévoles qui ne sont pas assez nombreux et finissent par se démobiler, l'idée est de prendre en charge en commun l'organisation de l'esplanade en bord de Seine, la gestion de la communication et des équipes de bénévoles, chaque association isolée restant autonome pour le choix de ses activités sur la période concernée.

Sur la période, on pourrait imaginer des animations le week-end et un soir par semaine. Pour aller plus loin dans la réflexion, il propose de mettre en place une commission qui se réunira dès le 6 octobre. Cinq membres du Conseil municipal y participeront.

L'« adressage », de quoi s'agit-il ?



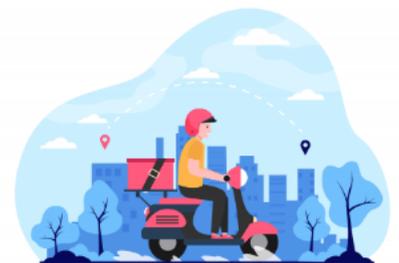
GPS

La loi 3Ds relative à la **différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale** a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale et le Sénat les 8 et 9 février 2022.

Cette loi étend à toutes les communes (auparavant seules les communes supérieures à 2 000 habitants étaient concernées) **l'obligation de disposer d'un adressage complet, fiable et géo localisable** pour permettre l'efficacité des services d'urgence, les livraisons, le raccordement à la fibre optique et aussi de nombreuses applications numériques... **Il s'agit donc de mettre en place Base d'Adresse Locale (BAL).**

Le constat est alarmant car 42,3% des voies en France sont partiellement ou mal numérotées ce qui concernent 8,4 millions de foyers. Heureusement les factrices et facteurs font preuve de beaucoup d'ingéniosité pour nous trouver mais qu'en est-il des nombreux livreurs qui cherchent en vain un destinataire faute d'un nom ou d'un numéro sur une boîte à lettres ?

Certes, il n'y a pas d'obligation légale à mettre son nom sur sa boîte mais sans identification, il n'y a pas de possibilité non plus de vous poster le courrier ni de vous livrer !



Notre commune se trouve malheureusement concernée. De façon modeste, mais 31 adresses sur 342 ne répondent pas aux critères d'une « bonne adresse » qui s'appuie sur les trois critères précédemment définis : unique, non ambiguë et géo localisable.

C'est pourquoi, avec La Poste nous allons travailler à la fiabilisation de notre Base d'Adresse Locale.

Nous reviendrons vers vous pour partager ce travail collaboratif afin que vous puissiez bénéficier de tous les services auxquels vous avez droit. Je sais compter sur votre participation.

Thibaut BEAUTÉ

Le coin des jardiniers

A la sainte Catherine...

Chacun connaît le dicton incontournable du mois de novembre « A la sainte : Catherine, tout bois prend racine ». La sainte Catherine est le 25 novembre. Cette année ce sera un vendredi, donc une bonne occasion pour jardiner durant le week-end et de planter arbres et arbustes.

Pas de crainte, si vous manquez la date les plantations peuvent s'étaler sur tout l'hiver (hors sol gelé) et début de printemps avant la montée de sève.

Le choix de l'arbre ou de l'arbuste se fait en fonction de plusieurs critères et pas uniquement de vos goûts. Tout d'abord établissez une liste d'arbustes. Assurez-vous qu'ils soient adaptés à votre région, au climat, et la taille de votre jardin.

Il vous faudra vérifier, pour chacun d'eux leur besoin en soleil ou en ombre et leur sensibilité à l'humidité, au vent et au gel.

Les sols de notre village : les sols varient, selon que vous soyez vers le bourg et proche de la Seine, alors votre sol sera argileux et calcaire avec des graviers. Plus vous remontez sur le coteau, plus la terre devient argileuse et sableuse et enfin, si vous êtes dans le hameau et/ou sur les coteaux, votre sol devient plus calcaire avec des silex incrustés (ou pas) dans la craie blanche. Seul point commun, nos terres sont peu acides.

Si on peut planter toute l'année des arbustes ou arbres en conteneur, la période idéale est le début d'automne, lorsque le temps est moins chaud et le sol légèrement humide.

Une plantation réussie...

On plante les espèces sensibles au froid, au printemps lorsque le sol se réchauffe ce qui laisse aux racines plusieurs mois pour s'installer avant d'affronter leur premier hiver.

Un paillage (naturel) autour du pied des plantes et arbustes les protège des mauvaises herbes et conserve l'humidité.

Je vous souhaite de réaliser de belles plantations et de profiter pleinement de vos jardins en toute saison.

Thierry Lepré

Quelques arbustes de culture et d'entretien facile (et leur nom botanique, pour les puristes...) :



Une nouvelle rubrique dans votre Catenay...

Une Isoise va vous faire sourire avec ...

L'album de Thérésia



Le comité des fêtes communique

FLASH INFO

La nouvelle équipe du CDF : (suite à l'AG du 21/10)

Présidente : Valérie Lepré.

Vice président : Louis Gesiin.

Trésorier : Jérôme Levoy.

Secrétaire : Magali Léger.

Secrétaire adjointe : Bleuenn Parisot

La fin d'année en activités :

Dimanche 20/11 les randonnées du Téléthon

Les randonnées du SDF (voir le calendrier ci-dessous)

Samedi 3 /12 soirée savoyarde & karaoké (les bulletins d'inscriptions sont dans vos boîtes à lettres).

Nous joindre : comitedesfetes.ndi@gmail.com

Facebook : CDF.NDI27

Calendrier résumé des randonnées 2022-2023

(Pour plus de précisions sur les rendez-vous, veuillez visiter

le site municipal page : <http://notre-dame-de-lisle.fr/associations-solidarite/comite-des-fetes/>)

Dimanche 20/11 : Randonnées « spéciales Téléthon »
(5 €/personne de participation) Départ 9H à la mairie

Au choix : 5 ou 10 km à pieds ou 20km en VTT

Suite du calendrier

Les randonnées éloignées de NDI (marquées **EXT**) sont soumises à inscriptions pour un Rendez-vous de covoiturage à 9h à la chapelle de Pressagny le val

Sam 10/12 10km « Bailleul » **EXT**
RV 9h30 Parking restau Le Terminus, Le Goulet

Sam 7/1 8 km « les falaises de Connelles » **EXT**
RV 9h30 Parking Mairie de Connelles,

Sam 21/1 10 km « autour de Port Mort »
RV 9h, chapelle PV)

Sam 4/2 8 km « les coteaux d'Heudebouville » **EXT**
RV 9h30 Parking terrain de sport, rue Robine,

Sam 4/3 11 km « Vernon en panoramas » **EXT**
RV 9h30 Ma campagne ,

Sam 18/3 11 km « autour de l'Iton » **EXT**
RV 9h30 Place de l'église, Amfreville sur Iton

Sam 1/4 14 km « Sur les pistes d'Aubevoye » **EXT**
RV 9h30 Place de l'église, Aubevoye

Sam 15/4 16 km « En vallée d'Eure » **EXT**
RV 9h30 Rte de St Vigor Crèvecoeur/Croix St Leufroy

Sam 13/5 17 km «La forêt de Val de Reuil» **EXT**
RV 9h30 Parking base de loisirs Léry-Poses

Sam 3/6 10 km « Plateau de Tourny » **EXT**
RV 9h30 Place de l'église, Tourny

C'est avec grand plaisir que l'équipe du Comité des fêtes a accueilli, samedi 29 octobre, une vingtaine d'enfants, leurs parents, et des amis du village, pour la 1ère édition du Concours de citrouille décorée.



Sorcières, monstres et fantômes ont investi les jardins de la Mairie le temps d'une après-midi. Ces jardins, hantés de toiles d'araignées, de squelettes et autres horreurs d'Halloween, ont également été remplis de bonne humeur et de musique, avec bonbons, sang de vampire, jus de licorne et pipi de sorcière à volonté au bar des sorts!

Paul, l'équipe Sacha et Mathéo, et Calie sont le trio gagnant des 11 citrouilles présentées au concours. Le jury les a nommés après avoir échangé avec chacun des créateurs en herbe:



1^{er} prix: livre 'Le cadeau des affreux'

2^{ème} prix: lampe à projection d'images Halloween

3^{ème} prix: cahier de coloriage sur le thème Halloween

Le Comité des fêtes remercie tous les enfants, parents et amis qui ont participé à cet événement.

Il remercie également Monsieur le Maire et son équipe municipale d'avoir mis à disposition les nouveaux jardins de la Mairie.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine

Animations culturelles

Retour du Festival de musique de chambre



Après la dernière édition du Festival « Musique de chambre à Giverny » en 2021, cette rencontre très prisée des mélomanes et désormais intitulée « musique de chambre en Normandie », a finalement pu se tenir, cette année encore, pour sa 19^{ème} édition. Sous la direction artistique de Michel Strauss, les concerts se sont égrenés pendant une dizaine de jours entre Giverny, Saint Marcel, Saint-Pierre d'Autils, Vernon et Notre-Dame de l'Isle.

Plus de 40 artistes, musiciens internationaux, comédiens, et, pour la première fois des danseurs de l'Opéra National de Paris, ainsi que le Jeune Ballet de Paris Stanlowa, ont participé aux treize concerts programmés.



Le concert de Notre-Dame de l'Isle a de nouveau rempli notre église. Au programme, un quatuor de Gustav Mahler, *Quartetsatz*, en la mineur, suivi du *Langsamer Satz* d'Anton Webern et du *Quatuor pour piano et cordes en ut mineur, opus 15* de Gabriel Fauré. Trois quatuors servis avec fougue et virtuosité par de jeunes artistes, venus de tous les horizons et soutenus au piano par Simon Adda-Reyss et Jean-Claude Vanden Eynden.

Souhaitons longue vie au nouveau festival de musique de chambre en Normandie, une association dont le siège social est situé à Notre-Dame de l'Isle !

Un opéra à Notre-Dame de l'Isle !



Dans le cadre de la programmation culturelle de Seine Normandie Agglomération, Notre-Dame de l'Isle accueillera un opéra-comique de Christoph Willibald Gluck, *L'ivrogne corrigé*. Cette courte pièce qui n'est pas parmi les plus célèbres de ce compositeur de la période classique, offre néanmoins quelques airs tout à fait typiques de son style, le tout dans la

bonne humeur et l'ironie critique qui caractérisent la comédie.

Venez nombreux

**le mardi 22 novembre à 19h,
salle du Clos Galy,**

soutenir les élèves du Conservatoire de Vernon et leurs professeurs à l'occasion de cette représentation unique.

Festival de
théâtre
amateur de
Port-Mort



Nos voisins ne sont pas en reste en cette rentrée culturelle riche en événements.

Ainsi, après une année blanche en 2020, l'association *Port-Mort en Scène* propose son 3^{ème} Festival de théâtre amateur, les 18, 19 et 20 novembre prochains.

Au programme, trois pièces, dont un hommage à Molière en cette année du 400^{ème} anniversaire de la naissance du maître de la comédie :

- Un cercueil pour deux de J.-P. Martinez
- Georges Dandin de Molière
- Petit meurtre sans conséquence de J.-P. Martinez

Détails et réservations sur le site de l'association
<https://www.portmortenscene.com/>

Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

Après la seconde république et ses errances, le président Louis Napoléon Bonaparte réussit un coup d'état sanglant qu'il voulut faire oublier en rétablissant le suffrage universel et en étant proche du peuple. Il favorisa la première révolution industrielle et acquit une grande popularité (cf les deux articles précédents). Mais sa fin de règne fut brutale et moins glorieuse... Poussé par les conservateurs, il tomba dans le piège tendu par Bismarck et déclara la guerre à la Prusse. Revenons sur les raisons de cette décision en brossant brièvement ce qui se passait chez nos voisins...

La Prusse était alors gouvernée par Guillaume 1er et son « ministre président » Otto von Bismarck. Ils ont tous deux le projet d'unifier les états allemands au profit de la Prusse, mais sans être d'accord sur les moyens pour y parvenir. Le roi privilégiait la diplomatie, alors que Bismarck était partisan de la force pour contraindre les états concernés. Après avoir fait « plier » le Danemark lors de la « guerre des duchés », le roi finit, au terme d'une longue hésitation, par suivre l'avis de son « ministre président » et s'engagea dans une guerre contre l'Autriche avec l'Italie comme alliée. En moins de trois semaines l'armée prussienne, bénéficiant d'un armement moderne (canons Krupp et fusils chargés par la culasse), sortit victorieuse des batailles décisives de Langensalza et Sadowa. Bismarck dissout alors la Confédération Germanique (qui vit le jour après les guerres Napoléoniennes) et crée la confédération de l'Allemagne du Nord, un grand pas vers son but : l'unification de l'Allemagne.

En Espagne, un coup d'État avait renversé le gouvernement de la reine Isabelle II et le trône d'Espagne fut proposé au prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, un cousin catholique de Guillaume 1er. Ce dernier pourtant peu favorable à cette « installation » de son cousin, la soutient tout de même encore une fois sous la pression de Bismarck.

La France se voit alors encerclée par les Prussiens. A l'est par leur royaume et au sud par l'Espagne qui risque de devenir prussienne. Napoléon III charge alors l'ambassadeur de France en Prusse d'aller signifier au roi Guillaume 1er, l'opposition de la France à la candidature du prince Léopold. Le roi, alors en cure thermale à Ems, et qui avait également reçu des observations négatives de la part du gouvernement britannique et du tsar de Russie, décide donc, finalement, de retirer son soutien. Le prince Léopold fait savoir de son côté qu'il renonce au trône d'Espagne. La France obtenait donc satisfaction. Tout aurait pu en rester là... !-

Mais voilà, le 2 juillet 1870, Bismarck fait une déclaration publique dans laquelle il annonce à nouveau la candidature du prince Léopold. Tollé en France... ! Le diplomate Vincent Benedetti est envoyé à Ems pour exiger du roi l'engagement écrit de ne pas soutenir cette candidature. Le soir même, Guillaume 1er écrit un télégramme à Bismarck pour lui rapporter les nouvelles exigences françaises. C'est la célèbre « dépêche d'Ems », dépêche que Bismarck résume et « transforme » pour la rendre plus belliqueuse (en partie grâce une traduction volontairement approximative) et en omettant toute allusion au renoncement définitif à la couronne d'Espagne. Il la transmet ainsi modifiée aux ambassades et à la presse.

Les français se sentent humiliés, le piège de Bismarck fonctionne... Malgré le déséquilibre des forces (une armée française non préparée contre des prussiens plus nombreux et bien rodés par les récentes batailles évoquées plus haut), le 19 juillet 1870 la France déclare la guerre à la Prusse...

Dès le début août, Napoléon III à leur tête, les Français sont défaits à plusieurs reprises. Le 7 août il cède le commandement au général Mac Mahon et laisse la régence à l'Impératrice Eugénie. Encerclé à Sedan, Napoléon III capitule le 2 septembre 1870...

Cette capitulation entraîne la chute du régime, la proclamation de la 3^{ème} République et l'arrivée d'un gouvernement de défense nationale largement soutenu par le peuple comme l'atteste cette lettre envoyée par notre conseil municipal le 7/11/1870 où l'on peut lire :

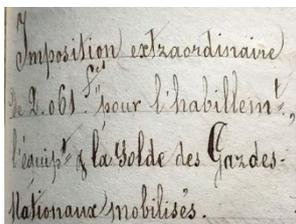
À Messieurs les membres du gouvernement de la défense nationale

Les membres de la commission administrative de la commune de Notre Dame de l'Isle canton et arrondissement des Andelys, Eure adressent des félicitations à messieurs les membres du gouvernement de la défense nationale au sujet de l'heureux résultat des élections de la ville de Paris et leur confirme cette élection au nom des habitants de la dite commune dont ils sont les représentants

à M^{rs}. M^{rs}. les Membres du Gouvernement de la Défense Nationale.
Messieurs,
Les Membres de la Commission Administrative de la Commune de Notre Dame de l'Isle, canton et arrondissement des Andelys, Eure, adressent des félicitations à Messieurs les Membres du Gouvernement de la Défense Nationale, au sujet de l'heureux résultat des élections de la ville de Paris et leur confirme cette élection au nom des habitants de la dite commune dont ils sont les représentants.
Mairie de Notre Dame de l'Isle le 27 Novembre 1870

Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

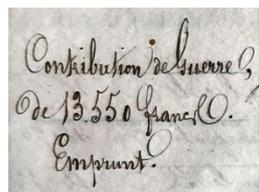
Le nouveau gouvernement décide de poursuivre la guerre .Mais malgré la masse des volontaires recrutés par ses représentants et la mobilisation des gardes nationaux,(soutenus par les « deniers du peuple »,



comme en témoigne cet extrait de notre registre communal du 22/11/1870. Le manque de matériel et d'encadrement ne pouvaient qu'aboutir à une défaite. Le gouvernement est assiégé à

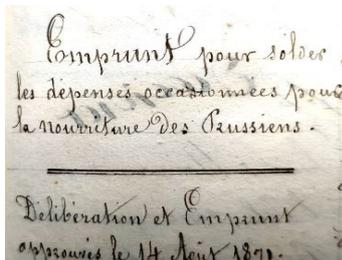
Paris. Bismarck a atteint son but et n'attend pas l'armistice général signé le 15 février 1871 pour proclamer, au château de Versailles, dès le 18 janvier 1871, la naissance de l'Empire allemand...

La France vaincue doit payer une indemnité de 5 milliards de francs-or et supporter l'occupation d'un bon tiers de son territoire jusqu'en septembre 1873,

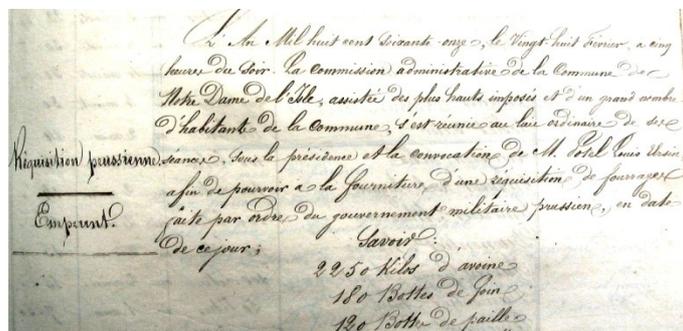


Pour régler cette indemnité, l'état fut contraint à faire appel aux communes. La nôtre, pas assez riche, dut emprunter à 5%, 13 550 francs auprès de ses habitants le 15 février 1871.

Des impôts supplémentaires furent prélevés pour nourrir les troupes prussiennes comme on peut le lire dans ce nouvel extrait du registre en date du 14 août 1871...

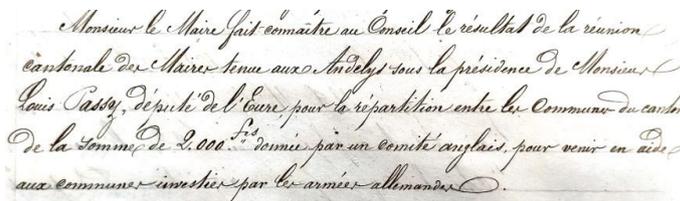


Sans compter d'autres réquisitions en nature imposées par les occupants (avoine, foin, paille etc..) comme l'atteste cet autre extrait du 28 février 1871 reproduit ci-dessous...

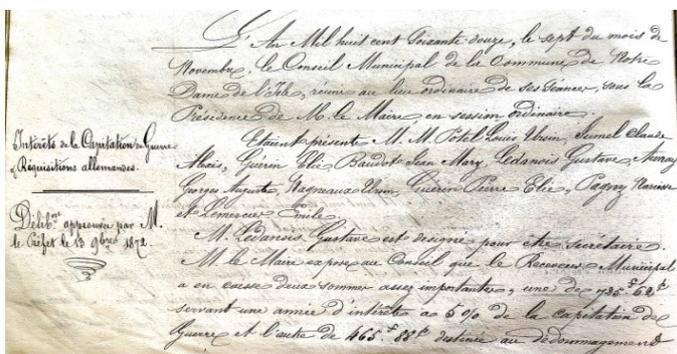


L'opinion britannique, après avoir condamné la France pour sa déclaration de guerre, voyant le recul incessant des troupes françaises et la brutalité des prussiens, se prit de compassion pour la « poor France »

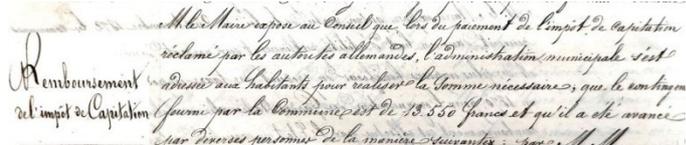
Beaucoup d'Anglais viennent pour soigner les victimes, des ambulances sont envoyées sur les fronts et des colis de nourritures arrivent nombreux dans les villages occupés... Notre canton a ainsi bénéficié d'un don de 2000 francs de la part d'un comité anglais reçu par notre municipalité le 26 octobre 1871..



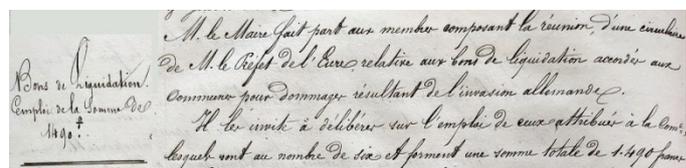
Le territoire national fut enfin libéré le 16 septembre 1873 sauf l'Alsace et la Lorraine annexés par le nouvel empire allemand. Dès le 7/11/1872 les intérêts des sommes empruntées sont versées aux « prêteurs ».



Le 9 février 1873, sous l'impulsion d'Adolphe Thiers, l'État put rembourser aux communes l'emprunt forcé de 1871. Notre Dame de l'Isle reçut ainsi, les 13 550 francs à rendre à ses habitants «prêteurs».



Enfin, le 6 novembre 1874, la commune reçut un petit pécule de 1490 francs censé compenser un peu les dommages causés par l'invasion allemande...



En conclusion, on peut dire que cette occupation brutale et barbare donna naissance à un sentiment national français. Mais cette violence fut aussi à l'origine d'une « haine de l'allemand » et d'un désir de vengeance qui ne furent pas étrangers à la déclaration de « la grande guerre », la première guerre mondiale. ...

Alain Favresse

Urbanisme et le droit des sols

L'urbanisme est l'un des domaines majeurs qui ont été décentralisés aux communes.

Ainsi, du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui avait été approuvé le 8 novembre 1993 à l'obligation de lancer l'élaboration un Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant le 31 décembre 2015, (faute de quoi le POS aurait été caduc au 31.12.2015 et toutes constructions fortement limitées) le conseil municipal a définitivement arrêté le PLU le 27 janvier 2020 qui régit dorénavant les autorisations d'urbanisme.

Le PLU qui doit prendre en compte tous les documents supra communaux (intercommunaux, départementaux, régionaux et nationaux) devra s'adapter au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours d'élaboration par Seine Normandie Agglomération (SNA) et fait l'objet d'une concertation publique à laquelle vous pouvez participer.

Vous souhaitez améliorer votre propriété, voici un petit mémo des procédures.

Avant de vous lancer, consultez le Plan Local d'Urbanisme en ligne <http://notre-dame-de-lisle.fr/plan-local-durbanisme/>

Si vous déposez votre dossier en mairie, un seul exemplaire suffit mais vous pouvez aussi faire votre déclaration en ligne

<https://www.espace-citoyens.net/communes-sna27/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

Construction nouvelle

- Construction dont la surface de plancher ou d'emprise au sol sont inférieures ou égales à 5 m²
 - o Si la future construction est d'une hauteur inférieure ou égale à 12 m : => **Pas de formalités**
 - o Si la construction envisagée est d'une hauteur supérieure à 12 m :
=> **Dépôt d'une déclaration préalable**
- Construction dont la surface de plancher ou d'emprise au sol est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m²
=> **Dépôt d'une déclaration préalable**
- Construction dont la surface de plancher ou d'emprise au sol est supérieure ou égale à 20 m²
=> **Dépôt de permis de construire**

Extension d'une construction existante

- Extension, jusqu'à 5 m² compris, de surface de plancher et d'emprise au sol : => **déclaration préalable**
- Extension de plus de 5 m² avec une emprise au sol jusqu'à 20 m² compris et une surface de plancher jusqu'à 20 m² :=> **déclaration préalable**
- Extension de plus de 20 m² et inférieure à 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol :
 - o Si la surface totale ou l'emprise totale au sol du bâti est, après travaux, de moins de 150 m² => **déclaration préalable**
 - o Si la surface totale ou l'emprise totale au sol du bâti est, après travaux, de plus de 150 m²
=> **permis de construire**

- o Une extension de plus de 40 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher => **permis de construire**

Modification de façade

- Pour des travaux tels que le remplacement d'une fenêtre ou d'une porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade => **déclaration préalable**
- Ravalement: Même si ces travaux s'apparentent à de l'entretien extérieur, le dépôt d'une **déclaration préalable** est nécessaire.

Changement de destination

Exemple : Transformation d'un local commercial ou professionnel en local d'habitation. Le changement de destination peut être total ou partiel.

- Sans travaux => **déclaration préalable**
- Avec travaux => **permis de construire**

Autres travaux

- Piscine :
 - o Découverte avec une superficie du bassin supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m² => **déclaration préalable**
 - o Découverte avec un bassin supérieur à 100 m²
=> **permis de construire**
 - o Couverte avec un bassin entre 10 et 100 m² et une couverture, fixe ou mobile, d'une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1,80 m => **permis de construire**
- Abri de jardin: Comme pour une construction nouvelle :
 - o inférieure à 5m² => **aucune formalité**
 - o de 5 à 20m² => **déclaration préalable**
 - o Plus de 20m² => **permis de construire**
- Installation de clôture => **déclaration préalable..**
- Création et changement de porte/fenêtre/toiture
=> **déclaration préalable.**

Attention, le permis de démolir est exigé pour toute démolition d'une construction quelle qu'en soit la nature.

Délais d'instruction :

- **1 mois** pour les déclarations préalables.
- **2 mois** pour les demandes de permis de démolir et pour les demandes de permis de construire portant sur une maison individuelle.
- **3 mois** pour les autres demandes de permis de construire et de permis d'aménager.
- **1 mois** pour les Certificats d'urbanisme à compter de la date du dépôt de la demande en mairie pour les demandes de simple information (cua) et de **deux mois** pour ceux en vue d'une opération déterminée (cub).

Le délai d'instruction court à compter de la réception en mairie d'un dossier complet

Thibaut Beauté

Informations utiles

MAIRIE	DECHETTERIE (SYGOM)	INDUSTRIE	GITES RURAUX
27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 ✉ mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée sur rendez-vous	à TOURNY : Rue Chesnay Tél. : 02.32.53 50 03. Horaires d'ouverture Lundi, vendredi de 13h à 16h45 Mardi, mercredi et samedi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h45 Plus d'informations sur : https://www.sygom.fr/	Aco Produits Polymères SA Tél. : 02.32.51.30.55. <hr/> COMMERCE & ARTISANS Restaurant « L'ENVIE » 1 rue de l'Eglise Tél. : 02.32.52.14 66 ✉ resto.lenvie@gmail.com AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52 Cellier Laurence La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 ✉ laurence@lafeeehironnelle.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tél. : 02.32.52.27.61 Lorailer Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Méheust Reynald Terrassement Assainissement 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, Parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. M. Jégado : Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys Tél. : 02 32 53 75 25 ✉ contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernion.fr/ M. Touron Jérémy Motoculture de plaisance 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ tjmotoculture27@gmail.com Lesur Olivier & Cindy Apiculteurs récoltants ✉ aleuredumiel@gmail.com Mobile : 06.43.90.73.98	L'Orée du Val Gîte de France n° 1151 48 rue Georges Mauger Mobile : 06 32 34 28 89 <hr/> SANTE / BIEN ÊTRE Infirmières D.E. Sylvie Goulay Tél.: 06 09 88 93 90 & Sandrine Letellier Tél.: 06 26 58 51 24 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous uniquement <hr/> SERVICES D'URGENCE Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Généralistes de garde : 116 117 Gendarmerie : 17 ↪ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (S.N.A) : 0800 877 915 EDF : 0810 33 30 27 SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12. Essaim de guêpes RGF Pro 27 59 rue de l'épinay 27700 Hennezis Mobile : 06.66.03.00.39 ✉ rgfpro.27@gmail.com
ECOLES	Assistantes maternelles		
École - Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. Ecole - Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Mme Hélène Boucher 5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ hboucher2@orange.fr Tel : 02 32 21 12 26 Mob : 06 84 20 93 44		
BIBLIOTHEQUE	ASSOCIATIONS		
MUNICIPALE 1 rue Mauger Pressagny le val 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Horaires d'ouverture : Mercredi : 10h30 – 12h, 15h – 17h Vendredi : 16h45 – 19h ✉ biblio@notre-dame-de-lisle.fr	Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle Présidente : Valérie Lepré ✉ comitedesfetes.ndi@gmail.com Site: https://www.facebook.com/CDF.NDI27 Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03 78 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association cultuelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val ADCEC, Association de Défense Contre l'Extension des Carrières 15, rue Léopold Joly 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ adcec27@gmail.com Site : http://carrieres-adcec-27-pressagny-notre-dame-lisle-portmort.over-blog.com/		
			
Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30			
			
Conseil départemental de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Pascal Lehongre			
SERVICES DE L'ETAT			
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys			MENTIONS LEGALES Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Maquette : Alain Favresse Karine Pertoldi Christophe Lacaille Tirage ~ 340 exemplaires En papier recyclé Imprimeur : Impact communication 27110 Crosville la vieille.

OCTOBRE 2022

Opération broyage des déchets verts

L'interdiction du **brûlage des déchets verts** dans les jardins interroge notamment en cette période (automne-hiver), sous l'effet du nettoyage, du satané faire-propre, le moment est donc tout à fait propice pour en parler. Cependant sans doute est-il nécessaire, urgent et même capital de rappeler certains éléments aux jardiniers (ainsi qu'à toute personne qui se soucie un peu de l'état de sa planète ou de sa santé).



Selon l'ADEME (Agence de la transition énergétique), **50 kg de végétaux brûlés**

(soit l'équivalent d'une grosse brouette) dégagent autant de particules que :

> **14 000 km parcourus par une voiture essence récente, soit 700 trajet aller-retour vers une déchetterie.**

> **3 semaines de chauffage d'un pavillon avec une chaudière performante.**

Or rien qu'en France, on estime à **1 000 000 de tonnes de déchets verts brûlés** chaque année ; c'est-à-dire 1 milliard de kilogrammes !!!



Chaque année, rien qu'en France, la pollution émise par le brûlage des déchets verts équivalait à faire circuler **une voiture à essence sur 758 milliards de km !!!, soit 19 millions de fois le tour de la planète.**

C'est pourquoi, le législateur a interdit cette pratique.

Au-delà du climat, c'est la qualité de l'air qui est en jeu. **48 000 décès prématurés par an** sont constatés du fait de la pollution atmosphérique.

Ce chiffre atteindrait ou dépasserait même les 100 000 morts en France selon certaines études.



ATTENTION !

Le brûlage de déchets verts est passible d'une amende de 450 euros.

ALORS, on fait QUOI ?

Pour éviter la consommation d'énergie fossile pour se rendre à la déchetterie, puis pour le SYGOM de transporter les bennes et d'assurer le traitement, il est bien préférable de rendre la matière organique (humus) au sol. Notez que la racine étymologique d'humus et d'humain est identique.

Les déchets verts représentent **33 % des apports en déchetterie** et ceux-ci ont progressés de **30 % entre 2020 et 2021** pour atteindre **9 064 tonnes !**



Toute **matière organique**, notamment végétale (feuilles, branches, bois...) tombée au sol, est rapidement transformée en **humus** par une multitude d'organismes décomposeurs (vers de terre, cloportes, mille-pattes, collemboles, acariens, bactéries, champignons...).

L'humus forme alors **la partie nutritive du sol**, qui permet aux plantes de croître et assure le gîte et le couvert à une grande diversité d'organismes. C'est donc grâce à l'humus que les arbres poussent et peuvent alors **fixer du carbone**.

Mais rappelons également que l'humus du sol est « **le plus grand puits de carbone de la biosphère continentale** », devant le bois des forêts. C'est donc un élément capital à prendre en compte lorsqu'on évoque les méthodes de captation du dioxyde de carbone (CO²) de l'atmosphère.

Pour capter de grandes quantités de carbone, il nous faut donc planter des arbres ET enrichir le sol en matière organique, et ne certainement pas brûler des végétaux...

Alors **profitons du broyeur mis à disposition gratuitement par le SYGOM et la commune** pour enrichir nos sols toujours gratuitement.

Une première opération a eu lieu du 13 au 15 octobre dernier et une vingtaine d'habitants ont bénéficié du dispositif. Devant le succès rencontré, **nous réitérerons l'opération au printemps.**



Autres dispositifs pour réduire ses déchets verts :

Le SYGOM a mis en place des dispositifs financiers pour réduire vos déchets verts :

- > **le financement de 70% de votre Kit mulching,**
- > **le financement de votre robot tondeur ou d'une tondeuse mulching à 25% avec un maximum de 200 euros.**

Renseignez-vous au SYGOM :
02 32 54 47 64 ▪ contact@sygom.fr
www.sygom.fr

Thibaut BEAUTÉ

RENDEZ-VOUS AU PRINTEMPS 2023 :
pour la 2^{ème} opération broyage des déchets verts !